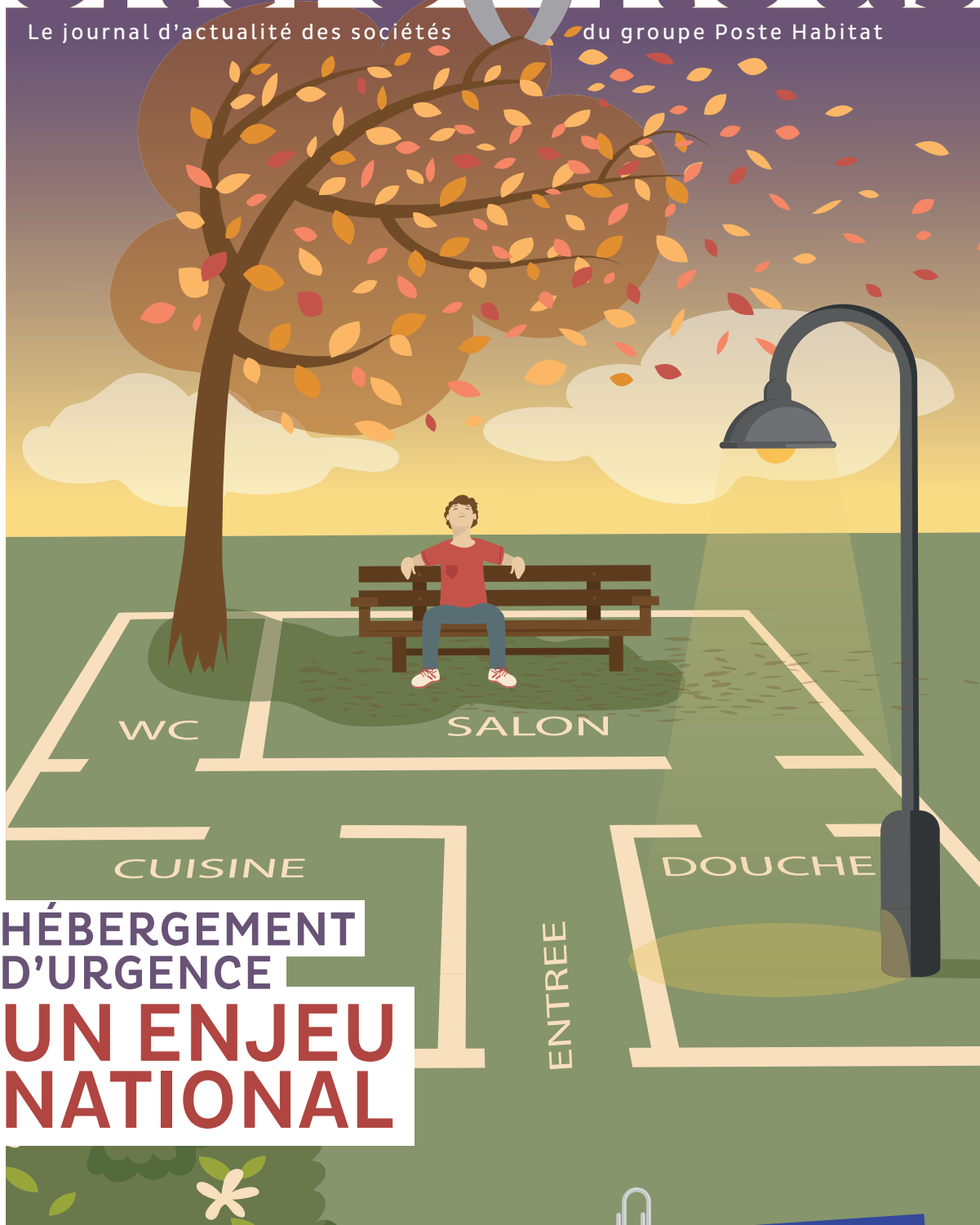




# entre() nous

Le journal d'actualité des sociétés du groupe Poste Habitat



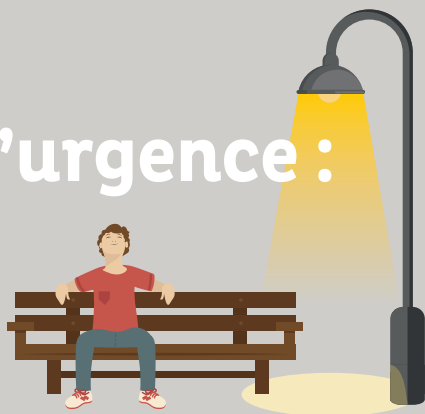
**HÉBERGEMENT  
D'URGENCE  
UN ENJEU  
NATIONAL**

**PARTENARIAT INNOVANT**  
avec le ministère de la Culture



**Questions à...**  
René Dutrey (HCLPD)

# L'hébergement d'urgence : un enjeu national



## L'action de Poste Habitat

Depuis plus de 8 ans, Toit et Joie - Poste Habitat développe une offre pérenne ou temporaire d'hébergement d'urgence et de stabilisation, à destination de publics orientés notamment par le 115 et le SIAO 75 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Ces structures sont gérées par des associations (Aurore, CASP...).

Aujourd'hui, 204 logements sont mis à disposition par Toit et Joie - Poste Habitat, représentant 332 places d'hébergement réparties sur notre patrimoine francilien.

## Toit et Joie - Poste Habitat, pionnier sur ces questions

En plus de notre volonté d'apporter un service toujours meilleur et plus étendu, nous avons très tôt compris l'importance de la chaîne du logement, qui va de la rue à l'accession sociale à la propriété.

« Notre rôle consiste à faire "l'interface" entre les différentes parties intervenant sur ce type de projet. Une autre partie importante de notre travail consiste à faire accepter le projet au voisinage. L'image assez négative qui peut exister aujourd'hui sur la question des migrants notamment, rend ce travail particulièrement compliqué actuellement. »

**Dominique MACCHI**, responsable du pôle social depuis sa création en 2011

Puis en 2013, nous nous sommes portés volontaires à l'acquisition d'un immeuble situé rue du Faubourg Saint-Denis, qui a donné naissance au « CHU Magenta 2 », géré par Aurore (immeuble qui appartient aujourd'hui à Poste Immo).

**La question principale est de savoir comment apporter des solutions conduisant les personnes sans domicile fixe vers une stabilisation et vers l'accès à un logement social classique.**

## Favoriser les centres d'hébergement pérennes

En plus de contribuer chaque année au plan hivernal, Toit et Joie - Poste Habitat, cherche, dès que cela est possible, à créer des centres d'hébergement pérennes. On sous-estime à quel point le « turn over » permanent fragilise les centres d'accueil. Confier la gestion de locaux à une association comme Aurore, sur une longue période, c'est lui permettre, au-delà de remplir sa mission de mise à l'abri, d'accompagner les personnes vers la stabilisation ainsi que dans leurs démarches, indispensables, d'ouverture des droits.

## Un partenariat quotidien

Il ne s'agit pas seulement de mettre des locaux à disposition. En tant que bailleur, Toit et Joie - Poste Habitat n'entend pas être « loueur de murs ». Sur les centres d'hébergement pérennes (type CHR) comme sur des résidences sociales, des pensions de famille ou des structures médico-sociales, il est important d'être partenaire de l'accompagnement social, et de faire bénéficier l'association gestionnaire de notre expertise métier, sur la gestion locative ou encore sur la politique de proximité.

## Et les autres organismes Hlm ?

De très nombreux bailleurs sociaux ont aujourd'hui un positionnement fort et sont actifs sur ces questions (actions parfois menées au sein d'une filiale dédiée). Nous sommes convaincus que la politique sociale et les mesures d'accompagnement, doivent être placées au sein de l'organisme des Hlm. Pour être efficace, cette action ne doit pas être menée en parallèle, mais irriguer tous les métiers.

Nous estimons par ailleurs qu'il est indispensable que les organismes Hlm ne perdent pas de vue leur mission et n'oublient pas que **les personnes à la rue sont pour partie éligibles au logement social classique**. La question du parcours résidentiel est essentielle : permettre à une personne issue de la rue d'accéder à un logement classique doit être un objectif aussi important que de favoriser l'accession à la propriété.

Il est indispensable que les organismes Hlm continuent à produire des logements en PLAI, mais aussi des résidences pour jeunes actifs ou étudiants, des résidences sociales intermédiaires, des structures médico-sociales... et que les collectivités favorisent ces constructions.

“ ENTretien avec

## René Dutrey,

secrétaire général  
du Haut Comité pour le  
Logement des Personnes  
Défavorisées (HCLPD)



## LOGEMENT D'ABORD

Présenté le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) consiste en une **réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile**, et a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans abris d'ici 2022.

**Le « Logement d'abord » est la déclinaison tout public du programme « Un chez-soi d'abord », auquel Toit et Joie a participé. Nous ne pouvons donc que porter un regard favorable, à condition que les moyens de l'accompagnement social, nécessitant la création d'équipes pluri disciplinaires, soient au rendez-vous.**

Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence et s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à **un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes**. Du logement « très » accompagné, mais du logement quand même.

Ce plan d'action prévoit par exemple de :

- favoriser l'évolution des centres d'hébergement collectifs en logements ordinaires ou adaptés et en structures mixtes regroupant plusieurs dispositifs d'hébergement et de logement ;
- favoriser en interne le passage, sur le même logement, du statut d'hébergé au statut de locataire ou de sous-locataire ;
- déployer le dispositif d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord » dans 20 grandes villes ou métropoles d'ici 2023 ;
- consolider les moyens et les cadres d'action de l'accompagnement social.

**Cette politique est nationale, mais 24 territoires ont été sélectionnés pour une mise en œuvre accélérée.**

## Le mal logement, combien ça coûte ?

Faute d'étude approfondie sur le sujet, il est impossible de répondre précisément à cette question. Mais si on réussissait à calculer le coût global du mal logement en termes d'hébergement d'urgence, de frais de santé, de déscolarisation, de police, je suis persuadé que l'on déciderait immédiatement de réaliser les dépenses nécessaires pour le résorber. Nous agissons dans l'urgence, en permanence, ce qui rend impossible de mener une vraie politique globale et durable, permettant des transformations structurelles.

## Justement, quel regard portez-vous sur la politique d'hébergement menée ?

Nous sommes très inquiets. L'ensemble de l'énergie des services est focalisée sur le ré-ordonnement de la file d'attente formée par les demandeurs, en mettant en place des critères de plus en plus restrictifs pour adapter l'offre insuffisante à la demande grandissante. Cela n'a plus de sens... et puis cela ne respecte pas notre propre législation. On entend souvent que les crédits de l'hébergement explosent. C'est vrai, mais il est indispensable de comprendre que cela n'est que la conséquence du dysfonctionnement d'autres politiques publiques. Les dysfonctionnements de la politique d'asile, de la politique du logement, de la politique psychiatrique, de l'aide sociale à l'enfance, se reportent sur l'hébergement d'urgence. C'est toute la limite de ces finances publiques pensées en silos, alors qu'en réalité, de nombreux sujets sont interconnectés. La pénurie d'offre d'hébergement entraîne l'explosion du « non-recours », de personnes qui ne font même plus valoir leurs droits, du fait de refus de prise en charge répétés. De plus en plus de personnes décrochent, n'appellent plus le 115, et disparaissent de la statistique publique.

**Comment en sommes-nous arrivés là ?**

Depuis 30 ans, la déconnexion croissante entre les loyers et les revenus, principalement dans les centres-ville, rendent l'accès au logement impossible pour de plus en plus de personnes. Elles sont alors contraintes de se tourner vers des solutions d'hébergement social. Petit à petit, la politique publique du logement a créé des filtres trop nombreux : une sorte d'escalier avec une vérification de la « capacité à habiter » effectuée à chaque marche. Le concept du « logement d'abord » vient tordre le cou à cet état de fait.

**Pouvez-vous nous en dire plus sur le « logement d'abord » ?**

C'est un retour à l'essence et au sens initial du droit au logement. C'est la continuité de l'expérimentation « un chez soi d'abord », à laquelle Toit et Joie a d'ailleurs participé. Le principe de base est de considérer que pour permettre le bien-être d'une personne, un logement doit être le préalable incontournable.

Le logement n'est pas, ou quasiment pas, défini positivement dans le droit français. On dit seulement ce qu'il ne doit pas être. La définition du logement retenue par le FEANTSA (European Federation of National Organisations Working with the Homeless) est très intéressante. Le logement est défini en 3 « items » : un espace physique, un espace social (possibilité de recevoir, intimité) et un espace sécurisé par le droit. En rassemblant ces trois items, comme avec le programme « un chez soi d'abord » et maintenant avec la politique du « logement d'abord », on permet aux personnes de se sentir bien « chez elles », condition impérative pour envisager la possibilité de reconstruction, de rétablissement par elle-même. Cela implique aussi de respecter totalement ses choix et d'intégrer l'éventualité de l'échec. L'accompagnement peut être étendu ou faible, s'arrêter puis revenir. Il doit être sur mesure.

Même si à terme, cela va rendre nécessaire pour de nombreux organismes Hlm, une profonde évolution des pratiques et la création, ou le renforcement, de certaines compétences, le HCLPD croit que c'est dans l'intérêt des bailleurs comme des administrés. Les organismes savent gérer du parc, les associations savent accompagner. Il est logique que leur partenariat donne lieu à un transfert de compétences, dans les 2 sens d'ailleurs.

**Quelques mots sur la situation du monde associatif justement ?**

Je souhaite dire que la diversité du paysage associatif devrait être perçue comme une chance et être préservée. Même si l'Etat encourage la formation de « gros groupements », n'oublions pas l'importance de conserver tout le sens de l'action associative. Gardons à l'esprit que ce sont souvent les « petits » qui ouvrent la voie aux plus grandes innovations, souvent en « tordant les normes ».

La défense des droits fondamentaux est une richesse. Les acteurs du logement ne gèrent pas des stocks et des flux, mais des parcours de vie. Nous devons déployer une politique massive, mais en dentelle, pour correspondre à la singularité de chacun et surtout en faisant preuve d'une immense humanité. C'est une condition de réussite.

**Avez-vous quelque-chose à ajouter ?**

J'ai vu dans vos publications récentes que vous aviez entamé une série d'actions sur les résidences, pensées autour de la culture. Je salue cette initiative. Au même titre que le Festival « C'est pas du luxe ! » organisé par la Fondation Abbé Pierre, cette démarche vise à offrir ce qui devrait au fond accompagner tout logement, la reconnaissance de l'appartenance à un groupe social. L'accompagnement doit emmener vers l'insertion sociale mais aussi vers le développement et l'expression des compétences. La culture est un moyen incontournable. ■

*Une personne en errance  
génère 20 000 € de  
dépenses par an, une  
personne dans un logement  
avec accompagnement,  
seulement 9 000 € en  
moyenne.*

Source : étude ANSA 2017 (agence nouvelle des solidarités actives)  
<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/le-logement-dabord-et-apres>

**LE HAUT COMITÉ POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (HCLPD)**

Institution gouvernementale créée en 1992 à la demande de l'Abbé Pierre, le HCLPD a pour mission de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées.

Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République et au Premier Ministre.

Le Haut Comité émet également des avis, soit à la demande du Gouvernement, soit de sa propre initiative, sur tout projet de loi ou proposition de loi qui concerne le logement des personnes défavorisées.

René Dutrey est secrétaire général du HCLPD depuis 2013.



**TOIT ET JOIE**  
POSTE HABITAT



**POSTE HABITAT**  
PROVENCE



**POSTE HABITAT**  
RHÔNE-ALPES



**POSTE HABITAT**  
NORMANDIE



DOSSIER :  
Hébergement  
d'urgence

Jardin partagé à  
Fontenay-aux-roses

Inaugurations

Travaux à  
Saint-Denis

Gestion des locaux  
commerciaux

Partenariat inédit  
avec le ministère  
de la Culture

Séminaire  
d'encadrement  
Habitat réuni

### Projet à succès : jardin partagé à Fontenay-aux-Roses

L'aménagement en 2013 d'un jardin partagé sur l'une des résidences Toit et Joie de Fontenay-aux-Roses, a été un véritable succès : des jardins splendides, emplis de poésie et parfaitement entretenus.

Un tel succès que rapidement une file d'attente s'est constituée et qu'un projet d'agrandissement du jardin a émergé.

Suite à l'agrandissement de cet espace, nous sommes heureux d'avoir pu inaugurer le lancement de ce jardin partagé étendu, en présence de Monsieur Laurent Vastel, maire de Fontenay-aux-Roses, du président de l'association, Monsieur Jérôme Di Natale, ainsi qu'en présence des adhérents du jardin et des autres résidents.

L'anniversaire du jardin a été fêté avec les produits issus du jardin mais aussi de délicieux mets confectionnés par les habitants. Le dessert était lui-même une œuvre d'art.

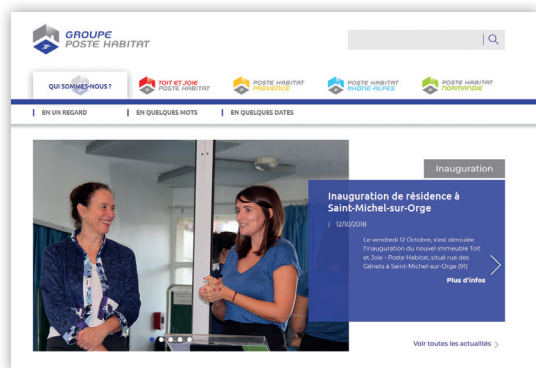
Et ça ne va pas s'arrêter là ! Les nouveaux espaces ont tous trouvé preneur et d'autres résidents aimeraient rejoindre le projet. Un

nouvel agrandissement est déjà à l'étude et l'association souhaite aussi pouvoir installer des ruches sur le site. ■

Dans la mesure du possible Toit et Joie - Poste Habitat favorise la végétalisation des espaces communs extérieurs, et développe sur plusieurs sites des projets d'espaces d'agriculture urbaine. La réussite de Fontenay-aux-Roses, ne fait que confirmer le caractère fédérateur de ce type de projet, qui favorise la cohésion sociale en plus de permettre une sensibilisation à l'écologie.



## Le nouveau site institutionnel du groupe Poste Habitat est en ligne !



Avec l'adresse URL [www.postehabitat.com](http://www.postehabitat.com), vous arriverez sur le **nouveau site du groupe Poste Habitat**. Depuis la page d'accueil, vous pourrez accéder aux actualités de Poste habitat, prendre connaissance des nombreux projets innovants.

Ce site remplace les anciens sites institutionnels des 4 sociétés du groupe. Chacune d'entre elles continuera à raconter sa propre histoire à travers son espace dédié.

Chacune des 4 sociétés du groupe dispose en effet d'un espace dédié. Si vous souhaitez suivre plus en détail l'actualité d'une société en particulier, vous pourrez ainsi accéder à du contenu inédit.

**Bonne découverte ! ■**

Île-de-France :

## Saint-Michel-sur-Orge (91)

Le vendredi 12 octobre a eu lieu l'inauguration du nouvel immeuble situé rue des Genêts, à Saint-Michel-sur-Orge. 36 logements sociaux ont été construits, qui viennent compléter les 272 autres logements Toit et Joie - Poste Habitat, déjà présents sur le site.

Cette inauguration s'est déroulée en présence de Sophie Rigault, maire de Saint-Michel-sur-Orge, Christophe Rousselle, l'architecte à l'origine du projet, Michèle Attar, directeur général de Toit et Joie - Poste Habitat, ainsi que les équipes en charge du projet. Une promenade a permis aux invités de découvrir les nouveaux logements, les différentes parties du site, ainsi que le jardin partagé, avant d'arriver dans la salle municipale où ont eu lieu les discours. ■



## Nouvelle résidence à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78)

Toit et Joie - Poste Habitat a inauguré le mardi 18 septembre, sa nouvelle résidence, située rue de Paris, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Située dans un très beau cadre de vie, dans le parc régional de la vallée de Chevreuse, la résidence propose 20 logements sociaux. Particularité du projet : l'ensemble des productions d'eau chaude et de chauffage, de cette construction habillée de bois naturel, est géré par un complexe de chaudière bois. Ce choix permet de conforter le développement de la filière-bois locale, et d'anticiper le devenir énergétique de la résidence. Dominique Bavoil, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et Michele Attar, directeur général de Toit et Joie - Poste Habitat étaient présents pour célébrer cette construction et rencontrer les nouveaux habitants. ■

Presse : Pour sa 6 000<sup>ème</sup> édition, Le Moniteur a produit un numéro spécial (en date du 26 octobre 2018) : « Le Moniteur » se projette dans 20 ans. Dans ce journal, vous pourrez découvrir un bel article au sujet de cette résidence de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, intitulé : « Logement social : des maisons qui se plient au paysage ».



## Mise en service à Paris (14<sup>ème</sup>)

Retour sur la mise en service du nouvel immeuble de la résidence Toit et Joie - Poste Habitat, située à proximité du Boulevard Brune (75014), construit par le promoteur EIFFAGE (VEFA).

Dès que cela est possible, nous organisons des journées de mise en service sur les nouvelles résidences, où sont accueillis les nouveaux habitants. Au programme : signature du contrat de location, remise des clés et rencontre avec les collaborateurs de la société qui seront leurs interlocuteurs au quotidien. Deux journées de mise en service ont eu lieu fin août, sur la résidence. Une quarantaine de ménages ont pu être accueillis (47 logements en tout). De nombreux collaborateurs ont été mobilisés de la direction de la gestion locative, du pôle social, de la direction de la maîtrise d'ouvrage pour faire le lien avec EIFFAGE et s'assurer

du bon fonctionnement de tous les équipements. Plusieurs membres de la direction du patrimoine (gardiens et gestionnaires techniques) ont procédé aux états des lieux et à la remise des clés. Le 24 octobre, une réunion publique a été organisée autour du thème du bien-vivre ensemble, en présence des habitants et des collaborateurs qui gèrent la résidence au quotidien (équipe de proximité, gestionnaire technique...). En plus de présenter les règles à respecter sur la résidence, ce moment est aussi un moment d'échange et pour nos équipes, l'occasion de rencontrer les nouveaux habitants. ■



## Travaux à Saint-Denis : pari ambitieux réussi !

Nous avons souhaité vous offrir une plongée dans ce qui peut être la réalité de notre métier, en vous racontant comment des travaux, relativement simples sur le papier, peuvent parfois nécessiter de redoubler d'inventivité. Les travaux illustrés dans cet article, ont été rendus possibles grâce à l'ingéniosité de nos équipes et à leur investissement sans faille.

### CONTEXTE

Il y a 6 ans, une réhabilitation complète de notre résidence située à Saint-Denis (93), a été réalisée (rénovation des façades, des halls...). Il était prévu que l'intégralité des façades soit renouvelée. Pour des raisons de sécurité, nous n'avons finalement pas reçu l'autorisation d'intervenir au niveau des **façades situées juste au-dessus de la zone de passage du tramway**.

Nous avons alors appris que pour réaliser ces travaux, il serait nécessaire de demander l'interruption du tramway (interruption possible, mais payante et très coûteuse : environ 1 million d'€ pour un mois). Par ailleurs, la **durée de travaux** pour rénover les façades en question, est **estimée à 4 mois**. C'est pourquoi nous avons renoncé provisoirement aux travaux relatifs à ces façades.

### INTERVENTION

Fin juin 2018, nous apprenons que la RATP a prévu une **interruption du tramway** sur cette zone, **entre le 23 juillet et le 19 août 2018**. Une opportunité se présentait enfin pour finaliser ces travaux de réhabilitation. Notre chargé d'opération, Sylvain Adjahossi, en concertation avec Alexandre Lepoutre (directeur de la maîtrise d'ouvrage), décide d'accélérer la procédure

de consultation et d'attribution du marché. Le maître d'œuvre (Bruno Boin, société ARHEG) accepte de se lancer avec nous dans ce projet ambitieux. Il contacte alors Alaeddine Hellal (gérant de la société ECBM) qui, rentré de congés en urgence, réussit à mobiliser près de 30 personnes pour le chantier (très compliqué en plein été).

Un **mode d'intervention novateur** a ensuite été pensé. En effet, bien que le tramway soit interrompu en journée, il reprenait chaque jour après 18h. Il était donc impossible d'utiliser des échafaudages classiques car les voies du tramway devaient être dégagées tous les soirs.

La solution retenue a été d'installer un **système de nacelles (12 au total), reliées par des câbles à des coffrets électriques installés sur les toits**. Grâce à ce système, nous avons pu, tous les soirs, faire remonter les nacelles et **libérer les voies** afin de rendre possible la reprise du tramway. Certaines façades présentant des décrochements, deux nacelles articulées ont aussi été utilisées pour atteindre ces zones difficiles d'accès.

Cela a permis de réaliser ces travaux en moins d'un mois, ce qui n'est pas loin de relever du véritable exploit, d'autant plus que les conditions météorologiques (forte chaleur, pluie) n'ont pas facilité le travail.



Nacelles



Nacelle articulée à gauche



Exemple de façade avec décrochement



Résultat de la façade renouvelée

### UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

Ces travaux n'auraient jamais été possibles sans la **grande mobilisation de tous les acteurs** concernés et une **confiance mutuelle**. Nous remercions tout d'abord la RATP pour sa souplesse. Nous tenons par ailleurs à remercier Sylvain Adjahossi (chargé d'opération) et Alexandre Lepoutre (Directeur de la maîtrise d'ouvrage) pour leur réactivité et la célérité de leur prise de décision, mais aussi Bruno Boin (maître d'œuvre) et Allaeddine Helal (entreprise travaux), pour avoir accepté de relever ce défi à nos côtés. Nous tenons enfin à saluer l'investissement sans faille d'Hassan Sameh, le gardien superviseur de la résidence. Sans son extrême disponibilité et sa flexibilité, le chantier n'aurait jamais pu être achevé dans le délai imparti. ■



## Gestion des locaux commerciaux

**On l'oublie, mais les bailleurs sociaux disposent souvent de locaux situés en pied d'immeuble. Ces espaces donnent lieu à des mises en location, en vue de l'implantation d'un commerce ou de bureaux.**

En 2018, 3 locaux ont été reloués sur la commune de Nice et accueillent désormais :

- un atelier de céramique (rue Oscar 2)
- un salon de thé, proposant des pâtisseries sans gluten (au pied de la résidence « La Dominante »)
- le consulat du Cap Vert dans la région PACA (bureaux de la rue Gounod) ■

“ Au départ, mon action était centrée sur le patrimoine de Toit et Joie. Très rapidement, j'ai pu conseiller Poste Habitat Provence et Poste Habitat Rhône-Alpes, sur la question de la gestion commerciale de leurs locaux, susceptibles d'accueillir des commerces ou des bureaux. Mon travail consiste, en plus de faire la publicité des locaux disponibles, à trouver des candidats à leur location, mais pas de simples candidats. L'objectif est que le candidat retenu puisse nous aider à valoriser la résidence où il va s'implanter, et donc plus globalement, à valoriser l'image de notre patrimoine. La devanture d'un commerce est souvent ce qu'on voit en premier en arrivant sur un site. L'enjeu en termes d'image est donc important. Par ailleurs, nous cherchons à attribuer ces locaux avec intelligence et à proposer la meilleure solution au futur locataire, pour lui comme pour nous. Ainsi, un bail commercial classique (engagement sur une période de 9 ans) pourra être signé, comme une simple convention de mise à disposition (engagement sur 1 an, renouvelable chaque année). Enfin, il est important de préciser que nos loyers varient bien sûr en fonction de la nature de l'activité : commerciale ou bien associative. ”

**Charlène Touchard,**  
Responsable  
pôle commerces,  
parkings &  
accession-vente



## Une alliance innovante entre le ministère de la Culture et les sociétés du groupe Poste Habitat

Le ministère de la Culture et le groupe Poste Habitat ont signé le jeudi 18 octobre 2018 une convention de partenariat, visant à promouvoir l'accès à la culture dans le patrimoine du groupe.

En 2017, Toit et Joie - Poste Habitat a créé une direction de la culture et de la communication afin de mettre en place et accompagner des projets et des dynamiques culturelles, favorisant le lien social et l'accès à la culture aux habitants des logements sociaux.

En consacrant des moyens tant humains que financiers à la culture, Poste Habitat souhaite rappeler que son rôle ne se limite pas à la seule production de logements et de solutions d'hébergement, rôle traditionnel d'un bailleur social mais consiste aussi à créer de la civilité, du bien-être et de la sociabilité.

En se saisissant des problématiques d'égalité d'accès à la culture et en se mobilisant contre toutes les formes de ségrégations culturelles, particulièrement vives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales, le groupe Poste Habitat devient un partenaire évident du ministère de la Culture, qui porte ces ambitions depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, le groupe Poste Habitat souhaite mettre au cœur de son projet la question du logement des artistes, souvent délaissés des politiques de logement.

Par convention le ministère de la Culture et Poste Habitat s'engagent à :

- **renforcer la cohésion sociale en favorisant l'accès à la création artistique**, par la mise en place de résidences d'artistes, au sein du patrimoine de Poste Habitat, pour insuffler une dynamique d'échange originale entre artistes et habitants,
- **proposer des logements sociaux adaptés aux contraintes de travail des artistes**, notamment par la réalisation de logements insonorisés pour les musiciens, la réalisation d'ateliers indépendants des logements pour les plasticiens,
- **proposer des espaces mutualisés de travail** en pied d'immeuble associant logiques économiques, sociales et culturelles,

- **proposer aux quartiers réputés difficiles, des alternatives culturelles** à l'occupation illicite de certains espaces communs afin de rendre l'espace public aux habitants,
- **redynamiser les territoires en participant au développement de lieux intermédiaires**, en partenariat avec **Poste Immo** dans des territoires reculés, favorisant ainsi un meilleur maillage des territoires. Une expérimentation est d'ailleurs en cours dans l'Eure, qui permettra d'associer aux activités postales, des activités d'urbanisme et d'animation du territoire, des ateliers d'artistes plasticiens et des logements sociaux.

### Le groupe Poste Habitat et le ministère de la Culture formalisent ainsi un partenariat inédit.

La mise en commun de leurs ambitions et leurs savoir-faire respectifs permettront de faire émerger des projets diversifiés, de nouvelles dynamiques culturelles pour lutter contre les inégalités d'accès à la culture...

### Convention signée entre Toit et Joie - Poste Habitat et la DRAC Ile-de-France

Toit et Joie - Poste Habitat a aussi signé une convention de partenariat avec la DRAC (Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France) pour mettre en place des résidences d'artistes sur les villes de Villeneuve-Saint-Georges, Massy et Saint-Michel-sur-Orge. Cette convention a pour objectif d'initier un mouvement collectif autour de projets à même de réunir les résidents, les habitants et les acteurs d'un territoire.

Elle conjugue des moyens et des financements en provenance de la DRAC, des collectivités et de Toit et Joie - Poste Habitat. Cette signature s'inscrit dans la continuité d'autres actions, parfois engagées dans le cadre de la TFPB. ■



## Séminaire d'encadrement Habitat Réuni

Le séminaire d'encadrement d'Habitat Réuni, auquel sont conviés les cadres dirigeants de tous les organismes associés, a eu lieu les 13 et 14 septembre, à Paris.

Le premier jour, les participants étaient conviés à la Maison des Arts et Métiers pour une journée de travail et de réflexion. A cette occasion, François Cazals (professeur adjoint à HEC) est notamment intervenu sur le thème de « La transformation des entreprises et des stratégies digitales ».

Pour la 2ème journée, une visite du site Toit et Joie du Boulevard Brune (Paris 14ème) était organisée. Les invités ont pu découvrir la résidence sociale Gaston Bachelard, qui a ouvert ses portes il y a quelques mois, et rencontrer les représentants des associations gestionnaires : Coallia, Nova Dona et Charonne. Cette résidence sociale est particulière

et innovante, car elle mixe une pension de famille, une résidence sociale et des appartements de coordination thérapeutique.



La visite s'est poursuivie avec la découverte du nouvel immeuble situé juste à côté, mis en service fin août et comptant 47 logements sociaux. ■